



VERSEMENT 1264 W

Description globale : Suivi social des familles en difficultés réalisé par le département de l'Aube

Dates extrêmes : 1990 – 1996

Importance matérielle : 16 articles - 0, 50 ml

Service producteur : Direction Départementale des Actions Médico-Sociales
- Service Social Départemental - Secrétariat de l'AGI

Service versant :

Date d'entrée : mai 2000

Communicabilité maximum : 150 ans à compter de la date de naissance

Début communicabilité : 01/01/2056

Fin communicabilité : 01/01/2147

Date de rédaction du bordereau : juillet 2001

N° d'entrée : 53695

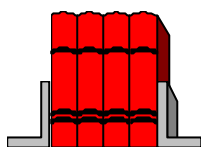
Cote de l'inventaire : 1AD10 843

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1999 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

Les actions sociales et les actions de santé sont des missions du Conseil général dévolues à la Direction Départementale des Actions Médico-Sociales (DIDAMS) ; ces actions représentent plus du tiers du budget du Conseil général.

Ce versement a été effectué par le Service Social Départemental qui exerce une mission d'aide aux personnes en difficultés ; il participe à ce titre à l'insertion des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et des jeunes en difficultés. Cette action est menée par un organisme : l'AGI (Action Gestion Insertion).

Les dossiers familiaux ont fait l'objet d'un échantillonnage chronologique. Seules les années se terminant par 0 et 5 font l'objet d'un versement aux Archives départementales.



PLAN DU BORDEREAU

N° Articles	Description	Dates extrêmes
1 - 2	Dossiers familiaux d'interventions médico-sociales clos en 1995, classés par ordre alphabétique	1991 - 1995
3 - 16	Fiches familiales récapitulatives d'actions médico-sociales, classées par ordre alphabétique	1990 – 1996



ANNEXES

Dossier - type

Dossier familial d'interventions médico-sociales :

- formulaire de coordination pour les demandes d'aide financière
- fiche de communication entre la DIDAMS et la CPAM
- correspondance de services administratifs
- fiche de coordination pour les demandes d'aide financière
- copie de Contrat Emploi Solidarité
- contrat d'insertion : situation des bénéficiaires du RMI
- relevés de banque
- relevés de la Caisse d'Allocations Familiales
- copie de décision de tribunaux relatives aux majeurs protégés
- copie d'avis d'imposition
- avis de huissier
- notification de décision de maladie longue durée
- notification du Tribunal d'Instance
- fiche familiale d'Etat civil

1264 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
1 - 2	Dossiers familiaux clos en 1995 : classement alphabétique		
1	Dossiers- types de C à F ¹	1993 - 1995	01/01/2089
2	Dossiers- types de G à T	1991 - 1995	01/01/2056
3 - 16	Fiches familiales récapitulatives d'actions médico-sociales : classement alphabétique ²		
3	Fiches créées à partir de 1990 de B à Z	1990-1995	01/01/2146
4	Fiches créées à partir de 1991 de A à C	1991 - 1996	01/01/2147
5	Fiches créées à partir de 1991 de D à G	1991 - 1996	01/01/2147
6	Fiches créées à partir de 1991 de H à L	1991 - 1996	01/01/2147
7	Fiches créées à partir de 1991 de M à P	1991 - 1995	01/01/2147
8	Fiches créées à partir de 1991 de Q à Z	1991 - 1995	01/01/2147
9	Fiches créées à partir de 1992 de A à D	1991 - 1996	01/01/2147
10	Fiches créées à partir de 1992 de E à Z	1991 - 1996	01/01/2147
11	Fiches créées à partir de 1993 de A à H	1991 - 1996	01/01/2147
12	Fiches créées à partir de 1993 de I à Z	1991 - 1996	01/01/2147
13	Fiches créées à partir de 1994 de A à F	1994 - 1996	01/01/2147
14	Fiches créées à partir de 1994 de G à Z	1994 - 1996	01/01/2147
15	Fiches créées à partir de 1995 de A à Z	1991 - 1996	01/01/2147
16	Fiches créées à partir de 1996 de A à Z	1992 - 1996	01/01/2147

¹ La communicabilité de l'article est portée à 150 ans à compter de la date de naissance d'une personne née en 1938, dont le dossier contient des renseignements médicaux.

² La communicabilité de ces articles est de 150 ans en raison de la présence d'éléments à caractère médical. Pour des raisons pratiques elle est calculée à la date de clôture du dossier (certains renseignements concernent des membres de la famille mais leur date de naissance n'est pas connue ou n'est pas celle de la personne au nom duquel la fiche est établie).